

# ça bouge à

# JANVIER 2025

"Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la résilience et de la solidarité, afin que nous puissions ensemble surmonter les défis, renforcer nos liens et construire un avenir meilleur." (J.E.)



## Samedi 4 janvier 2025

**Cérémonie de présentation des vœux de la Municipalité à 18h00** à la Salle des Carmes. Ouverte à l'ensemble des habitants. Projection d'un diaporama sur les actions de l'année écoulée.

## Dimanche 5 janvier 2025



**Rétrospective des séjours 2024 et présentation des prochains séjours et sorties 2025** de l'association Loisirs Voyages à 14h00, à la Salle du Tribunal.



Commune de

# Vic-sur-Seille

Ancienne Cité des Evêques - Ville natale du peintre Georges de La Tour



Lundi 6 janvier 2025



**Collecte des sapins naturels de Noël** par les services de la commune. Les sapins seront broyés pour être valorisés en paillage. Pour bénéficier de ce service communal, **je dépose mon sapin la veille au soir (dimanche) sur le trottoir, sans sac, sans pied et sans neige artificielle, ni décoration.**

Mercredi 8 janvier 2025

**Assemblée générale** de la Bibliothèque Jean-Luc Zott, à 20h30, dans ses locaux.



Dimanche 19 janvier 2025

**Célébration de la Saint Vincent** par la Confrérie Saint Vincent. Messe à 10h30 en l'église Saint Marien, suivie du repas à la Salle des Carmes, au prix de 25 €. Réservation auprès de Joël Maschino (06.76.87.44.86) ou Octave Wein (06.59.78.18.51). D'avance merci pour l'accueil que vous voudrez bien leur réserver, dans le partage de cette belle tradition.





Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année 2025.



## Permanences de la Maison de l'Emploi

Les **mardis 14 et 28 janvier 2025**, de 9h00 à 11h45, à la Maison France Services - 22, place Philippe Leroy - auprès de Florine MARTIN. Tél. 06.79.55.99.03.

## Permanences du CCAS

Les **jeudis 9, 16, 23 et 30 janvier 2025**, de 14h00 à 17h00, en Mairie, sur rendez-vous, auprès de Monsieur Philippe CLASQUIN.

## Permanence de la plateforme de répit

Le **4ème jeudi du mois**, de 13h30 à 17h00, auprès de Alison ARIBI, psychologue. E-mail : [repit@hopital-dieuze.fr](mailto:repit@hopital-dieuze.fr)

## Prochaines messes

Les **dimanches 12/01** (11h00) et **19 /01** (10h30) en l'église Saint-Marien.

Toute l'actualité de votre commune sur :

[www.vic-sur-seille.fr](http://www.vic-sur-seille.fr)

Page facebook de la Maison France Services de Vic-sur-Seille

Application gratuite smartphone panneapocket

## Collectes des déchets ménagers et recyclables

A sortir les **lundis soir**  
7 et 20/01



A sortir le **jeudi soir 02/01**  
et les **mercredis soirs 15 et 29/01**



## Faut-il une autorisation d'urbanisme pour poser des panneaux solaires sur un toit ?

Oui, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux (DP), car vous modifiez l'aspect extérieur de votre bâtiment.

Les installations photovoltaïques développant une puissance maximale de plus de 250 kWc nécessitent une demande de permis de construire. Pour obtenir cette autorisation préalable de votre mairie, il vous suffit de vous adresser au service d'urbanisme de votre commune et de demander le formulaire à remplir.

Si vous ne déclarez pas vos panneaux solaires via une déclaration préalable ou un permis de construire, les risques que vous encourrez sont considérables. Par ailleurs, **sans autorisation préalable, vous ne pourrez pas raccorder votre système au réseau.** Soyez prévoyants et déclarez vos travaux d'énergie photovoltaïque !